

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

13 SEP. 2017

Dossier complet le :

13 109 / 2017

N° d'enregistrement :

2017 - 2702

1. Intitulé du projet

AUGMENTATION DES CAPACITES DE PRODUCTION SUITE A UNE RELOCALISATION

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

COLART LE MANS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

PAYEN CLAUDE - DIRECTEUR GENERAL DE COLART LE MANS

RCS / SIRET

5 7 6 6 5 0 3 9 4 0 0 0 1 7

Forme juridique

SOCIETE ANONYME

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Le groupe Colart a 2 sites de production de peintures pour les Beaux-Arts, le site du Mans et un site en Chine. Afin de répondre à différentes opportunités, le groupe a décidé de transférer une partie de la production du site chinois de Tianjin vers le site du Mans. La planification de ce transfert est prévue de septembre 2017 à décembre 2018 de façon progressive. Il n'y a pas d'ajout ou de modification de rubriques ICPE.

4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Augmentation des capacités de production, construction d'un auvent et couverture de 2 patios en vue de les transformer en bureaux, sanitaires et stockage

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le site du Mans produit annuellement 3.2 millions de litres de peintures.

A l'horizon fin 2018, nous devrions produire 1.7 millions de litres supplémentaires.

Les produits concernés sont :

- Des peintures à l'huile
- Des peintures acryliques
- Des gouaches scolaires

Tous ces types de peintures sont déjà produits sur le site du Mans.

Il n'est pas nécessaire d'investir massivement dans de nouveaux moyens de production.

Seules 2 broyeuses, 2 machines de conditionnement et un robot d'assemblage seront transférées depuis la Chine vers la France.

Les machines existantes du Mans permettront d'absorber la charge supplémentaire, moyennant des modifications d'automatisation.

Le site fonctionne une majeure partie de l'année en 1x8 ou 2x8 suivant les secteurs. Des équipes additionnelles permettront d'absorber la charge de travail supplémentaire. Il est prévu de créer 30 emplois sédentaires à terme.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

En 2017 (décembre) , les travaux prévus consistent à la création de nouveaux espaces comprenant une zone de réception des matières premières à l'arrière du site par la création d'un auvent aménagé avec une rampe de déchargement.

(cf annexe construction de l'auvent)

Les travaux de construction de l'auvent seront réalisés de façon concomitante avec la transformation du bassin d'orage en zone de rétention des eaux d'incendie et la création d'une aire de dépotage reliée à ce bassin . L'étude concernant ces travaux a été présentée à la DREAL de la Sarthe en mai 2017 et actée dans un courrier de celle-ci daté du 1er juin 2017.

Les travaux n'affecteront pas le fonctionnement du site, les matières premières restant réceptionnées sur le quai Est du site jusqu'à mise à disposition du nouvel espace de réception.

La zone de chargement des déchets banals et recyclables sera déplacée à l'avant du site, en lieu et place de la zone de déchargement des camions. La zone de chargement des déchets dangereux est inchangée.

En 2018, des bureaux, des sanitaires, et une espace de stockage seront créés en couvrant 2 patios précédemment libres, moyennant la création de séparations coupe-feu (murs et portes) entre les 2 bâtiments affectés par cette transformation. (cf annexe couverture des patios).

Les travaux n'affecteront pas le fonctionnement du site. Les matériels nécessaires à cette construction seront stockés sur les emplacements actuels de parking interne.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les travaux prévus permettent de réorganiser les stockages de produits pour libérer de la place en vue d'installer les nouveaux moyens de production, déplacer des outils de production existants pour optimiser les flux, créer de nouveaux bureaux et sanitaires pour les ateliers de production.

Les capacités de stockage ne seront pas modifiées.

L'augmentation des volumes des matières premières et composants nécessaires à la fabrication sera géré par un accroissement des flux de transport.

La rubrique 2640-2-a pour laquelle le site a un classement en Autorisation est déclarée dans l'arrêté préfectoral à 8 tonnes maximum par jour. En 2016, le site a employé en moyenne 1.5 tonnes / jour de colorants/pigments sans jamais dépasser 4.5 tonnes / jour. L'augmentation des volumes de 50% n'affectera pas les seuils déclarés.

Pour la rubrique 1510-2 Entrepôts couverts en Enregistrement, la quantité de matières combustibles déclarée ( 1116.5 tonnes va être réduite du fait de la transformation d'une partie de l'entrepôt de stockage en zone de production.

De plus les importations de produits finis conditionnés en provenance de Chine seront fortement réduites, ce qui permettra de gérer cette réduction du volume de stockage de produits dans nos entrepôts. Les produits seront produits au Mans et expédiés vers nos clients dans un temps très court.

Aucune production contenant des produits inflammables n'est transférée, donc aucun impact sur les rubriques 1450-2-b, 2564-A-2, 4320.2, 4331.3b

Les stocks des produits dangereux pour l'environnement de la rubrique 4510.2 sont essentiellement constitués de solvants dont l'utilisation n'est pas impactée par le transfert.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune.

Les projet n'affecte pas les seuils des rubriques déjà autorisées, enregistrées ou déclarées. Aucune nouvelle rubrique ne sera créée.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de production	4.9 millions de litres de peinture
Surface globale	19350 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

La société COLART LE MANS est située sur la commune du MANS dans le département de la Sarthe (72).

Adresse de l'établissement concerné par la présente demande :  
5 rue René Panhard  
72 021 LE MANS CEDEX 2

Parcelles NT 33 & NS 75

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 4 8 ° 1 ' 4 8 " 591 Lat. 0 ° 10 ' 4 1 " 813

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° ' " Lat. \_\_\_ ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Une évaluation environnementale (étude d'impact et de dangers) a été réalisée pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter de Colart Le Mans. L'arrêté préfectoral d'autorisation date du 21 décembre 2016.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR 5200647 Vallée du Narais, forêt de Berce et ruisseau de Dinan à 13 kms FR 5202003 Bocage à Osmoderma Eremita entre Sillé-le-Guillaume et la grande Charne à 20 kms
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Classé N°7221 Le jardin d'horticulture Le Mans 3 km au sud du site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné l'éloignement de ces zones (13 et 20 kms) par rapport au site, on peut conclure à l'absence d'incidence du site de COLART sur une zone Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les livraisons et expéditions génèrent un trafic de véhicules (PL et petits porteurs). L'augmentation des volumes du site génère une augmentation des flux de livraisons de matières premières compensée par la réduction des flux de produits de négoce en provenance de Chine. A titre d'information, le trafic généré par l'activité de Colart représente moins de 1% de celui des voies de circulation proches.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de bruit (mesures d'urgence) menée en 2012 lors de la création du dossier d'autorisation a montré que la source de bruit majeure de la zone artisanale dans laquelle le site est implanté provient de la circulation sur l'axe principal bordant le site (rocade du Mans)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de modification du type de production Aucune modification de la nature des rejets. Les rejets sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est équipé d'une station de pré-traitement de ses effluents aqueux. Les rejets sont reliés au réseau urbain et une convention de déversement est signée avec Le Mans Métropole. Les rejets sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral et de la convention. Aucune modification de la nature des rejets n'est envisagée.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf ci-dessus
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les quantités de déchets produits sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral et de la convention. Aucune modification de la nature des déchets n'est envisagée. Pour information, en 2016, les stockages de déchets principaux (déchets dangereux, emballages souillés, boues de station) ont été inférieurs de 80% aux seuils de l'arrêté préfectoral. Dans ce contexte, aucun dépassement des quantités maximales stockées n'est envisagé.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Examen de la base de données des avis de l'autorité environnementale pour 2016 et 2017 ; 2 avis mentionnés dans la zone susceptible d'être affectée par le projet :

2016 : avis sur le dossier Colart Le Mans

2017 : avis sur la centrale photovoltaïque en gare de triage du Mans très éloignée du site

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que notre projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale.

L'arrêté préfectoral du site date de décembre 2016. Une évaluation environnementale récente a été menée et toutes les mesures demandées par l'arrêté préfectoral sont en cours de réalisation ou budgétées.

Le projet n'a aucune incidence sur l'arrêté préfectoral en cours de validité.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Construction d'un auvent : annexes 6a - 6b et 6c Couverture des patios pour transformation en bureaux, sanitaires et zone de stockage : annexes 7a - 7b et 7c Plan général de l'usine du Mans avec répartition des zones de production et de stockage : annexe 8a

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à au Mans

le. 08/09/2017

Signature



